

## Instance Nationale Indépendante du dispositif « Renaître »

### Secrétaire général

(création de poste)

#### Contexte

La création de l'instance nationale indépendante s'inscrit dans la continuité d'un processus engagé par l'Église catholique en France pour accueillir, écouter, accompagner dans une démarche restaurative des personnes victimes de violences sexuelles commises en son sein lorsqu'elles étaient mineures.

Ce processus a été initié par les travaux de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), dont le rapport publié en octobre 2021 a mis en lumière l'ampleur du phénomène et formulé des recommandations structurantes. Dans leur prolongement, l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) a été créée pour mettre en œuvre avec chaque personne victime qui en ferait la demande une démarche de reconnaissance et de réparation.

En s'appuyant sur l'expérience de l'Inirr en matière d'accueil, d'écoute, d'accompagnement des personnes victimes, le dispositif « Renaître », voté en mars 2026 par l'Assemblée Plénière des évêques de France, a vocation à prendre le relais en instituant une structure permanente là où l'Inirr, qui était une réponse apportée dans l'urgence à une situation de crise, avait une mission temporaire. Il s'agit ainsi de capitaliser sur les enseignements, les pratiques et les savoir-faire développés par l'Inirr pour construire une réponse durable.

Le dispositif « Renaître » constitue un cadre global dont l'objectif est d'assurer, de manière permanente, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la mise en œuvre de démarches restauratives au bénéfice des personnes victimes de violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures commises par des clercs ou des laïcs missionnés par un évêque. Il repose sur deux structures distinctes et indépendantes l'une de l'autre :

- Les cellules d'accueil et d'écoute diocésaines, placées sous la responsabilité des évêques, constituent le niveau de proximité. Elles offrent aux personnes victimes qui le souhaitent un espace d'écoute au plus proche du terrain, et les orientent, selon leurs besoins, vers le réseau d'accompagnants. Ces cellules sont coordonnées par le service prévention et protection des mineurs, qui s'intègre pleinement dans la dynamique du dispositif et contribue ainsi à en assurer la cohérence territoriale.
- Une instance nationale indépendante, qui constitue le niveau national du dispositif. Constituée notamment d'un réseau d'accompagnants professionnels formés, salariés et bénévoles, elle a pour mission de mettre en œuvre l'accompagnement et les démarches restauratives pour les personnes victimes. Elle est également chargée de la prise de décision concernant la contribution financière versée aux personnes victimes qui en feront la demande, dans la continuité directe du travail engagé par l'Inirr.

## Organisation de l'instance nationale indépendante

L'instance nationale indépendante est organisée autour de trois composantes essentielles :

- Un(e) Président(e), garant de l'indépendance de l'instance, de son bon fonctionnement et du respect de ses principes fondamentaux : confidentialité, professionnalisme, rigueur et attention aux personnes victimes.
- Un(e) Secrétaire général(e), chargé de la direction administrative, organisationnelle et opérationnelle de l'instance, de l'encadrement de l'équipe nationale, de la coordination fonctionnelle du réseau d'accompagnants ainsi que de sa formation et de sa supervision, sous l'autorité du/de la Président(e).
- Un réseau d'accompagnants des personnes victimes, composé de professionnels et de bénévoles formés, dont la mission est de mettre en place, pour chaque personne victime qui en fait la demande, une démarche restaurative individualisée et adaptée à sa situation, à son rythme et à ses besoins. Ces accompagnants constituent le cœur opérationnel de l'instance.

L'instance indépendante s'appuie également sur un groupe de témoins composé de personnes victimes, dont le savoir expérientiel est reconnu comme une ressource essentielle. Leur contribution permet d'ancrer l'action de l'instance dans la réalité vécue par celles et ceux qu'elle a vocation à servir, et d'en orienter continuellement les pratiques.

L'instance sera amenée à collaborer avec le service prévention et protection de mineurs, dans un objectif commun de développement d'une culture de la prévention au sein de l'Église de France.

## Le Secrétaire général de l'instance

Le Secrétaire général exerce ses fonctions sous l'autorité du Président de l'Instance.

### Une mission de préfiguration

Dans la phase de lancement du dispositif, le Secrétaire général assurera une mission de préfiguration.

Il sera chargé de structurer l'instance nationale à savoir :

- définir son organisation interne et ses modalités de gouvernance,
- établir les processus de fonctionnement,
- recruter et constituer l'équipe nationale,



- mettre en place les garanties concrètes d'indépendance, les procédures et dispositifs organisationnels notamment la charte éthique et les référentiels d'accompagnement,
- élaborer et mettre en place le programme de formation des accompagnants,
- élaborer les processus de supervision et d'échanges de pratiques des accompagnants,
- constituer le groupe de témoins et lui permettre de transmettre son savoir expérientiel.

Cette phase fondatrice est déterminante pour garantir et la crédibilité de l'Instance et son bon fonctionnement dans la durée.

### **Des responsabilités opérationnelles**

Une fois l'instance constituée, ses responsabilités s'exercent dans plusieurs domaines :

#### **Direction et coordination**

Il assure la direction administrative, organisationnelle et opérationnelle de l'instance.  
Il encadre l'équipe nationale et assure la coordination fonctionnelle du réseau d'accompagnants, en veillant à la cohérence et à la qualité des démarches restauratives mises en œuvre.

Il garantit la mise en œuvre des orientations arrêtées par la gouvernance de l'instance.  
Il garantit la fiabilité des données, la traçabilité des procédures et la conformité des pratiques.

Compte tenu de la sensibilité des sujets traités par l'instance indépendante, il veille à la mise en place d'audits externes réguliers ayant pour vocation d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, d'en assurer une relecture critique et objective des pratiques et de permettre une adaptation continue des procédures.

#### **Qualité de l'accompagnement**

Il veille à la qualité de la formation des accompagnants ainsi qu'à leur supervision et à la relecture régulière de leurs pratiques, afin de garantir un accompagnement de qualité, éthique et adapté à chaque situation.

Il organise la prise en charge des personnes victimes qui saisissent l'instance, en veillant à ce que chacune bénéficie d'une réponse personnalisée et attentive.

Il garantit la cohérence et la continuité de l'accompagnement proposé aux personnes victimes dans le respect des règles définies et des principes d'indépendance et de confidentialité.

#### **Relations institutionnelles et cadre juridique**

Il entretient des relations régulières avec les partenaires institutionnels, les acteurs associatifs, les instances ecclésiales concernées, assurant l'articulation nécessaire entre l'instance nationale et les acteurs de l'Église, dans le strict respect de l'indépendance de l'instance.

Il veille également au respect de l'ensemble des cadres juridiques applicables, garantissant le traitement confidentiel des sujets sensibles pour les personnes victimes comme pour l'institution.

### **Expériences et compétences requises**

Formation supérieure (droit, sciences politiques, management, sciences humaines ou sociales).

Expérience significative dans la direction d'une organisation complexe, idéalement dans un contexte institutionnel ou associatif.

Formation et expérience confirmée dans le domaine de la protection de l'enfance et/ou de l'accompagnement des personnes victimes

#### *Management et organisation*

- Capacité à construire et structurer une organisation, notamment dans une phase de préfiguration exigeante
- Expérience dans la direction et la coordination d'équipes pluridisciplinaires
- Maîtrise des processus de gouvernance et de pilotage opérationnel
- Capacité à mettre en place des dispositifs de supervision, d'audit externe et de relecture des pratiques
- Rigueur dans le suivi des procédures, la traçabilité des données et la conformité des pratiques

#### *Compétences juridiques*

- Bonne connaissance des cadres juridiques liés à la confidentialité, à la protection des données et à la protection des personnes vulnérables
- Sensibilité aux enjeux liés à l'accompagnement de personnes victimes de violences sexuelles
- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des procédures rigoureuses, conformes aux exigences légales

#### *Compétences liées à l'accompagnement des personnes victimes*

- Bonne connaissance des mécanismes du traumatisme et de leurs effets sur les personnes victimes
- Maîtrise des pratiques restauratives et des processus d'accompagnement
- Aptitude à former, superviser et soutenir des accompagnants intervenant auprès de publics vulnérables

### *Compétences relationnelles et institutionnelles*

- Aptitude à entretenir des relations institutionnelles complexes, tout en préservant l'indépendance de l'instance
- Capacité à évoluer dans des environnements sensibles avec une pluralité d'interlocuteurs
- Capacité à représenter l'instance avec autorité, discernement et crédibilité

La sensibilité des sujets traités impose une discrétion et une confidentialité absolues. La mission implique également d'être en mesure d'accueillir des récits difficiles sans en être déstabilisé, de faire preuve de discernement et de savoir prendre des décisions dans des situations complexes, ce qui suppose une réelle solidité personnelle.

### **Conditions d'emploi**

- Poste à temps plein basé à Paris
- Déplacements possibles sur le territoire national
- Rémunération : 60/70 KE bruts annuels